

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 14 JANVIER 2021

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2020.
- Approuve, à l'unanimité, l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.
- Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de la balayeuse signée entre les communes de Chamboeuf, Chazelles-sur-Lyon, Saint-Bonnet-les-Oules et Saint-Galmier.
- Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'une nacelle signée entre les communes de Chamboeuf, Veauche, Saint-Bonnet-les-Oules et Saint-Galmier.
- Décide, à l'unanimité, d'adhérer à la convention « hygiène et sécurité » du CDG42, pour un montant mensuel de dix euros.
- Approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (30/35 heures)
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de déclaration préalable pour la construction d'un mur de clôture vers le parking du lavoir.
- Approuve, à l'unanimité, les tarifs 2021 pour le camping du Val de Coise appliqués par CAMPEOLE.
- Prend acte des décisions du Maire.
- Approuve, à l'unanimité, la Décision Modificative n°3 du budget 2020 de la commune.



Le Maire,
Philippe DENIS.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 15 janvier 2021